



## Service public d'assainissement non collectif

Cadre à remplir par la mairie

Déposé en Mairie le

Permis de construire N° : .....

Déclaration de travaux N° : .....

Réhabilitation d'assainissement

Commune de.....

Cadre à remplir par le SPANC

Numéro de dossier :

.....

### Demande d'autorisation pour l'installation ou la réhabilitation d'un assainissement individuel

#### PREAMBULE

Ce dossier est conçu pour la réalisation d'un assainissement autonome conforme aux normes et à la réglementation en vigueur.

Il doit être déposé en mairie en trois exemplaires, préalablement à tous travaux, en même temps que la demande de permis de construire ou de déclaration de travaux.

#### DEMANDEUR

NOM et Prénom (ou raison sociale).....

Adresse actuelle .....

.....

.....

Tél..... adresse Internet :

#### LE PROJET

Adresse et lieu de réalisation : .....

.....

Parcelle (s) cadastrale (s), N° et section ..... Superficie .....

S'agit-il :

D'une habitation individuelle

Résidence principale

D'une construction neuve

Résidence secondaire

D'un autre immeuble

D'une transformation

Nature de la construction .....

Nombre de pièces principales..... dont.....chambres

Alimentation en eau potable :  distribution publique  puits

Y-a-t-il sur le terrain, ou à proximité un puits servant à l'alimentation en eau potable ?

Oui Si oui, à quelle distance du projet ? .....

Non

#### ETUDE DE DEFINITION DE FILIERE

Conformément au règlement d'assainissement en vigueur, l'étude de définition de filière est un élément indispensable à la conception de toute installation d'assainissement individuel. Elle garantit l'adéquation du système d'assainissement avec le sol en place et la capacité d'accueil du logement projeté.

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la communauté de communes du Pays de Honfleur vous propose de réaliser cette étude.

Je souhaite que l'étude de définition de filière soit réalisée par le SPANC.

Je souhaite faire appel au bureau d'études techniques de mon choix.

## REALISATION DES TRAVAUX

Suite à cette étude, une autorisation de réalisation d'assainissement autonome vous sera transmise comprenant les éléments suivants :

- L'étude de définition de filière si elle est réalisée par le SPANC
- Les consignes de mise en œuvre
- Une fiche de déclaration d'ouverture de chantier à retourner au SPANC, avant démarrage des travaux.

Avant remblaiement des ouvrages, un contrôle de bonne exécution sera effectué afin de valider les travaux effectués. Puis, tous les quatre ans, le SPANC réalisera un contrôle de bon fonctionnement.

## TARIFICATION ET REDEVANCE 2009

Contrôle de conception / réalisation

• Si l'étude de filière est réalisée par le SPANC : Une redevance, forfaitaire pour l'étude de 307,52 €\* et une autre de 99,66 €\* pour le contrôle

- Sinon : une redevance forfaitaire unique de 99,66 €\* (correspondant au contrôle de réalisation)

**Ne joindre aucun règlement** : La facture vous sera adressée ultérieurement par la trésorerie de Honfleur.

Puis, à compter de l'année suivant la mise en place de l'installation, une redevance annuelle de 33,22 €\* est appliquée à chaque usager du service, en contre partie des frais de service liés au contrôle de fonctionnement.

\* : valeurs en mars 2009; les montants seront actualisés en mars 2010.

Le demandeur :

- ✓ Certifie l'exactitude des renseignements indiqués au recto,
- ✓ Déclare avoir pris connaissance des conditions d'accès au SPANC.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

## PIECES A FOURNIR

### Avis du Maire

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Le

La présente demande établie en trois exemplaires sera accompagnée des documents suivants :

- ✓ Un plan de situation
- ✓ Un plan Cadastral
- ✓ Un plan de masse indiquant l'emplacement du dispositif (1/200<sup>ème</sup> ou 1/500<sup>ème</sup>)
- ✓ Une coupe topographique de la maison et du terrain naturel (si forte pente)
- ✓ Une étude de définition de filière si elle n'est pas réalisée par le SPANC.

La communauté de communes du Pays de Honfleur envisage de proposer un service d'entretien des installations des usagers qui le désirent. A titre d'information, et sans engagement de votre part, seriez-vous sur le principe favorable à cette formule ?

Oui  Non

Pour tout renseignement, Communauté de communes du Pays d'Honfleur  
9, rue de la ville, B.P. 80049, 14 602 HONFLEUR CEDEX  
Tél. : 02 31 14 29 30 / Fax : 02 31 14 29 39

[spanc@ccph.fr](mailto:spanc@ccph.fr)

Tél. SPANC : 02 31 14 29 33